

AFFAIRE N°25/2. - A.E.P. Montagne - Doublement de la canalisation de refoulement - Approbation de l'appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 29 juillet dernier a eu lieu un 2ème appel d'offres pour l'exécution des travaux de doublement de la canalisation de refoulement de la Montagne.

La proposition de la SOCEA a été retenue sur la base de VINGT SIX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE SOIXANTE NEUF FRANCS CFA (26 599 069).

La dépense totale de cette opération s'établit comme suit :

- Marché SOCEA.....	26 599 069 F CFA
- Honoraires et imprévus.....	3 600 931 F CFA
	<hr/>
	30 200 000 F CFA

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- Subvention Ministère Intérieur.....	2 200 000 F CFA
- FIDOM 1971.....	3 000 000 F CFA
- Emprunt C.C.C.E.....	25 000 000 F CFA
	<hr/>
	30 200 000 F CFA

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs, d'approuver le résultat de cet appel d'offres.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

Affaire  
Saint-Jenis, le 11 Octobre 1971  
Lors de la séance  
Le Secrétaire Général  
Signé: Ph. Kessler  
Lors copie certifiée conforme  
P. le Directeur des Affaires Financières  
M. P. Dawson